



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au paragraphe 3, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante :

« Toutefois, l'Assemblée regrette qu'en dépit de l'échéance des prochaines élections administratives, qui doivent avoir lieu dans moins d'un an, en juin 2015, les autorités albanaises n'aient fait aucun effort pour revoir la législation électorale afin de tenir compte en temps voulu des recommandations de la Commission de Venise, alors que trois des sept postes de membres de la CEC demeurent vacants sans aucun motif juridique, entravant le bon fonctionnement de cet organe. »

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MORENO PALANQUES Rubén, Espagne, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

